

Mouvement S.E.M.
(Sensibilisation pour une enfance meilleure)
États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
745, rue Gadbois
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A 0A1

T 450 348-6886

Aux administrateurs de
Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chebot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Saint-Jean-sur-Richelieu
Le 25 août 2020

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subvention de la municipalité		
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	6 000	6 000
Subvention du gouvernement fédéral		
Agence de santé publique du Canada (PACE)	101 302	101 302
Subvention du gouvernement provincial		
Centre d'intégration de santé et des services sociaux de la		
Montérégie		
Mission Globle : Famille	91 918	75 283
Aides aux devoirs	5 924	7 702
Table de concertation en périnatalité	58 444	90 770
Dons		
Centraide du Grand Montréal	153 458	153 458
Autres organismes	10 000	
Particuliers	3 880	4 178
Autofinancement		
Supervision clinique	5 850	
Cotisation aux membres	1 155	1 165
Activités diverses	4 387	210
Camps d'été	4 842	3 466
Autres		
Intérêts	170	211
Fonds POC	(475)	4 000
Remboursement de frais de déplacement	389	295
	<u>447 244</u>	<u>448 040</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	291 761	266 332
Assurances et taxes foncières	1 769	1 425
Activités de promotion et impression	4 819	2 961
Déplacements et réunion	17 278	13 464
Matériel et fournitures diverses	15 968	11 170
Frais de formation et matériel pédagogique	2 765	4 667
Télécommunications	8 133	3 790
Entretien et réparations	8 670	10 412
Énergie	3 195	2 644
Frais reliés aux programmes	35 891	32 030
Honoraires professionnels	9 274	9 961
Intérêts sur la dette à long terme		2 137
Frais bancaires	682	620
Amortissement des immobilisations corporelles	14 860	14 229
	<u>415 065</u>	<u>375 842</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>32 179</u>	<u>72 198</u>

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

				2020	2019
	Non affectés	Affectés (note 8)	Investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	40 615	83 387	300 945	424 947	352 749
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	47 039		(14 860)	32 179	72 198
Affectation d'origine interne (note 8)	(25 350)	24 167	1 183		
Solde à la fin	62 304	107 554	287 268	457 126	424 947

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	32 179	72 198
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 860	14 229
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(7 928)</u>	<u>(22 463)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	39 111	63 964
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 183)	(9 586)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements de l'emprunt et flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>(44 125)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	37 928	10 253
Encaisse au début	<u>165 069</u>	<u>154 816</u>
Encaisse à la fin	<u>202 997</u>	<u>165 069</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Situation financière

au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	202 997	165 069
Comptes clients et autres créances (note 4)	3 376	4 250
Subvention du gouvernement fédéral à recevoir	10 130	
Frais payés d'avance	371	888
	<u>216 874</u>	<u>170 207</u>
Long terme		
Dépôt à terme	19 000	19 000
Immobilisations corporelles (note 5)	287 268	300 945
	<u>523 142</u>	<u>490 152</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	27 169	34 105
Apports reportés (note 7)	29 750	29 750
Revenus reportés	9 097	1 350
	<u>66 016</u>	<u>65 205</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	62 304	40 615
Affectés en vertu d'affectations d'origine interne (note 8)	107 554	83 387
Investis en immobilisations	287 268	300 945
	<u>457 126</u>	<u>424 947</u>
	<u>523 142</u>	<u>490 152</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de sensibiliser la population à l'enfance meilleure et d'offrir un support aux organismes oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance meilleure. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autofinancement et autres

Les revenus d'autofinancement et autres sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les événements ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des produits provenant de l'autofinancement et autres encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés. De plus, certains revenus d'autofinancement et autres proviennent de ventes au comptant et sont constatées au point de vente lorsque le client a participé à l'activité et a versé le produit de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	25 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau et agencements	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	1 426	1 775
Taxes à la consommation à recevoir	1 950	2 475
	<u>3 376</u>	<u>4 250</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Terrain	59 108	59 108
Bâtiment	305 892	221 294
Équipement informatique	8 979	6 245
Mobilier de bureau et agencements	28 297	24 165
	<u>402 276</u>	<u>287 268</u>
	<u>115 008</u>	<u>300 945</u>

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 868	8 827
Salaires et vacances à payer	<u>23 301</u>	<u>25 278</u>
	<u>27 169</u>	<u>34 105</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 5 852 \$ au 31 mars 2020 (6 336 \$ au 31 mars 2019).

7 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Centraide		
Fonds d'inclusion		
Solde au début	23 750	23 750
Montants encaissés	23 750	23 750
Montants constatés aux résultats	(23 750)	(23 750)
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu		
Fonds opérations courantes		
Montants encaissés	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>
Solde à la fin	<u>29 750</u>	<u>29 750</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

8 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

	<u>Solde au début</u>	<u>Affectation</u>	<u>Utilisation</u>	<u>2020</u>
	\$	\$	\$	Total
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	23 387		(6 833)	16 554
Projet enSEMble	60 000			60 000
Intervenante temporaire		31 000		31 000
	<u>83 387</u>	<u>31 000</u>	<u>(6 833)</u>	<u>107 554</u>

	<u>Solde au début</u>	<u>Affectation</u>	<u>Utilisation</u>	<u>2019</u>
	\$	\$	\$	Total
	\$	\$	\$	\$
Remboursement anticipé de la dette	22 000		(22 000)	
Projet S.O.S. SEM	28 758		(5 371)	23 387
Projet enSEMble		60 000		60 000
	<u>50 758</u>	<u>60 000</u>	<u>(27 371)</u>	<u>83 387</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE DES ADMINISTRATEURS

	2020	2019
	\$	\$
Charges		
Déplacements et réunion	574	2 486
Frais reliés aux programmes	2 472	1 639

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et la subvention du gouvernement fédéral à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement:

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.